



République Française
Département : GARD
Arrondissement : Nîmes
SOUSTELLE - Commune

Séance du mardi 24 juin 2025
Délibération N° DE_2025_013

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	6	9
Date de la convocation : 19/06/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, le conseil municipal régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de RIBOT Georges.

Présents : RIBOT Georges, OZIL Jean-Pierre, KUBANI Sebastien, NOGARET Jerome, PRIVAT Eric, SOLEIROL Claude

Représentés : COEURDACIER DE GESNES Ophelie représentée par PRIVAT Eric, PRIVAT Christian représenté par OZIL Jean-Pierre, VOILLIOT Loic représenté par NOGARET Jerome

Absents : BRUNEL Laurent, LINGERAT Celine

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, KUBANI Sebastien est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Occitanie Fonds Régional d'Intervention (FRI) Travaux de restauration de la voie royale

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Dans le cadre de la préservation et de la valorisation du patrimoine rural, la commune de Soustelle projette la restauration de plusieurs ouvrages en pierre sèche situés le long de la voie royale, chemin historique fréquenté par les habitants et randonneurs. Ces aménagements visent à renforcer la sécurité des usagers, préserver les structures anciennes et assurer la stabilité du terrain.

Les travaux comprennent :

- ✓ La restauration de murs de soutènement en pierre sèche, répartis sur plusieurs ouvrages ;
- ✓ L'implantation et la réfection de "coupadous" (caniveaux en pierre), pour le drainage des eaux pluviales et la conservation des chemins ;
- ✓ La sécurisation du chemin pour les usagers ;

Trois devis ont été établis par El MEQUIGNON Julien, artisan en pierre sèche, font apparaître les montants HT suivants :

DEV037 : 9 250,00 € HT (coupadous)

DEV038 : 22 354,50 € HT (murs de soutènement)

DEV040 : 12 268,00 € HT (mur complémentaire)

le coût total du projet s'élève à 43 872,50 € HT qui sera financé comme suit :

Date de transmission de l'acte: 26/06/2025
Date de reception de l'AR: 26/06/2025
030-213003239-DE_2025_013-DE
A G E D I

DE_2025_013

INTITULES	DEPENSES HT €	RECETTES HT €	%
Travaux restauration murs & coupadous	43 872,50		
Subvention GAL – LEADER (FEADER)		15 000,00	34,19
Subvention Département du Gard (PAVT)		8 000,00	18,23
Subvention Parc National des Cévennes		4 000,00	9,12
Subvention Région Occitanie (FRI)		8 000,00	18,23
Autofinancement commune		8 872,50	20,23
TOTAL	43 872,50	43 872,50	100

Dans le cadre du Fonds Régional d'Intervention (FRI), la commune souhaite solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie pour le financement partiel de ces travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

Article 1 :

Approuve le programme de travaux de restauration de la voie royale tel que présenté, pour un montant total de 43 872,50 € HT.

Article 2 :

Décide de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie, au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI), à hauteur de 8 000 €.

Article 3 :

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention, y compris les pièces administratives et financières nécessaires à l'instruction du dossier.

Le secrétaire de séance
KUBANI Sebastien

Le Président de séance
RIBOT Georges



le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en préfecture le :
- la publication le :

26 JUIN 2025

Date de transmission de l'acte: 26/06/2025
Date de réception de l'AR: 26/06/2025
030-213003239-DE_2025_013-DE
A G E D I

DE_2025_013